

MON COMMERÇANT ZÉRO DÉCHET

RÉDUIRE NOS DÉCHETS



PAR LA RÉUTILISATION DES EMBALLAGES

SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

9 PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS D' EMBALLAGES

Comment utiliser ce livret ?	p.3
Quelles actions pour quels types de commerces ?.....	p.3
Pourquoi réduire les déchets d' emballages ?.....	p.4
Le label « Mon commerçant zéro déchet » : un élément de réponse.....	p.5
Les emballages dans la restauration à emporter et le commerce alimentaire spécialisé.....	p.6

HALTE AU TOUT JETABLE

- 1. Je ne distribue pas automatiquement de sacs, couverts ou serviettes.....** p.7
Communiquer pour faciliter le changement des habitudes
- 2. Je ne propose plus de sacs jetables.....** p.8
Le service qui fidélise
- 3. J' incite à la réutilisation des sachets de vente en vrac.....** p.9
Un sac peut être utilisé plusieurs fois

AUTOUR DE LA VENTE EN VRAC

- 4. J' accepte les contenants personnels.....** p. 10
Sacs ou boîtes, vos emballages réutilisables sont les bienvenus !
- 5. Je donne un coup de pouce aux clients qui s' engagent.....** p.11
Réduire les déchets pour que tout le monde y gagne

RÉUTILISER ET RECYCLER

- 6. Je mets à disposition des clients les cageots, cartons.....** p.12
Deux utilisations valent mieux qu' une !
- 7. Je trie correctement mes déchets.....** p.13
Bouteilles plastiques, cartons, briques alimentaires à la poubelle jaune !

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 8. J' applique une réduction sur les produits proches de leur date de péremption..** p.14
Qui jette un œuf jette un bœuf !
- 9. J' installe une application anti-gaspi.....** p. 15
On ne dit pas non à une bonne surprise !

Questions-réponses sur la réutilisation des emballages.....	p. 16
Pour aller plus loin.....	p. 17



COMMENT UTILISER CE LIVRET ?

Une boîte à outils élaborée avec et pour les commerçants...

Les propositions contenues dans ce livret concernent les commerçants de proximité du secteur alimentaire, notamment ceux pratiquant la vente à emporter.

Vous trouverez à la fin du livret des informations complémentaires, des contacts utiles pour la mise en place des actions inscrites dans ce livret ainsi que des idées pour aller plus loin dans la réduction des déchets. (p.17).

... que vos contributions peuvent enrichir et améliorer

Ces propositions peuvent bien sûr être encore enrichies : pour cela nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, idées et retours d'expériences.

Témoignez de votre participation !

Pour valoriser votre effort de réduction des déchets et contribuer à la sensibilisation du grand public, n'hésitez pas à nous informer de la mise en place d'une ou plusieurs actions dans votre commerce. Nous mettrons en avant les commerçants et clients s'étant engagés grâce à nos outils de communication.

Pour nous contacter

prevention@symat.fr - 05 62 96 36 40
115 rue de l'Adour
65460 BOURS

QUELLES ACTIONS POUR QUELS TYPES DE COMMERCES ?

Une grande partie des actions proposées dans ce livret peuvent être adaptées et transposées à différents secteurs d'activité. Certaines d'entre elles cependant se prêtent particulièrement à certains types de commerces. Voici nos suggestions :

Boulangeries,
pâtisseries
et sandwicheries

Actions
1, 2, 4, 7 et 9

Traiteurs

Actions
2, 4, 5, 7 et 9

Alimentation
générale

Actions
2, 3, 7, 8, 9

Pâtes, soupes
à emporter

Actions
1, 4, 5, 7 et 9

Primeurs

Actions
2, 3, 6, 7, 8 et 9

POURQUOI RÉDUIRE LES DÉCHETS D'EMBALLAGES ?

CONTEXTE

Les emballages jetables pour les produits alimentaires ont pris le pas sur les emballages réutilisables et ainsi remplacé les systèmes de consigne. En effet, le côté pratique a beaucoup séduit et semble « idéal ». Cependant, le bilan environnemental généré par ses emballages jetables est lourd. **Malgré la prise de conscience progressive, c'est encore 5 millions d'emballages ménagers qui sont mis chaque année, en France, sur le marché.** Autant vous dire que ça en fait des déchets !

Pourtant au niveau européen comme au niveau national, la réutilisation est considérée comme une priorité dans le cadre de la réduction des déchets à la source. Localement, de plus en plus d'initiatives voient le jour. **De nombreux acteurs, commerçants, citoyens et collectivités, s'engagent dans la réduction des emballages et la réutilisation en privilégiant le durable au jetable.**

LA VIE D'UN EMBALLAGE

La fabrication de ces millions d'emballages entraîne chaque année une consommation d'énergie et de matières premières conséquente pour une utilisation souvent... de seulement quelques minutes ! Une fois séparé du produit, l'emballage jetable, recyclable ou non, devient un déchet que la collectivité doit collecter puis traiter. **En moyenne, nous jetons 10 emballages par jour. Notre poubelle est composée à 30 % en poids d'emballages et à 50 % en volume dans la quantité totale des ordures ménagères.** Mais c'est seulement 22 % des emballages plastiques qui sont recyclés. Le reste est alors soit brûlé soit enfoui provoquant des rejets de gaz à effet de serre et diverses pollutions dangereuses pour la santé.

EMBALLAGE : DÉFINITION ET FONCTIONS

Emballages ménagers : ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

→ Rôles de l'emballage

Un emballage a pour fonction première de protéger le produit afin qu'il soit transporté et conservé sans risques. Au fil des années, l'emballage a acquis d'autres utilités. Il sert désormais autant à protéger le produit qu'à communiquer dessus. Par communication, on entend bien sûr l'information pour le consommateur mais également la publicité permettant de mettre en avant le produit.

La fonction de l'emballage dépend beaucoup du choix du mode de distribution des produits alimentaires. Si l'emballage est roi dans les rayons des supermarchés, il n'en est pas de même pour le circuit court ou les commerces de proximité. En effet, le lien étant plus direct entre le consommateur et le producteur, l'emballage est plus conforme à sa fonction d'origine, l'information utilisant d'autres canaux.

LABEL COMMERÇANT ZÉRO DÉCHET : UN ÉLÉMENT DE RÉPONSE

DIRECTION... LA RÉDUCTION !

Selon une étude menée par Eco-emballages en 2013, les Français sont de plus en plus nombreux à ne plus supporter l'omniprésence des emballages dans leur quotidien : en effet 65 % des Français déclarent qu'il devrait y avoir « beaucoup moins » d'emballages et 44 % estiment que l'« on pourrait s'en passer ». La taxe incitative effective depuis janvier 2017 sur le territoire de l'antenne nord du SYMAT, peut constituer une bonne source de motivation pour la réduction des déchets d'emballages par les ménages. En effet, en tarification incitative, chaque foyer paie en fonction de la quantité de déchets qu'il jette. Autrement dit, chacun a tout intérêt à réduire et à mieux trier ses déchets.



LE PROJET



L'opération « Label commerçant zéro déchet » vise à développer l'utilisation d'emballages réutilisables dans les commerces. Nous proposons pour cela un modèle d'actions originales, et reproductibles dans d'autres commerces, permettant de créer une dynamique de changement à l'échelle locale.

Les propositions d'actions présentées dans ce livret ont été élaborées à partir d'une enquête réalisée par le SYMAT auprès de commerçants du territoire ayant déjà expérimenté des solutions de réutilisation des emballages.



LES EMBALLAGES DANS LA RESTAURATION À EMPORTER ET LE COMMERCE ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ

→ Ce n'est pas moins de 215 000 tonnes de sacs et emballages de produits conditionnés en magasin (charcuterie, fromage, pain et autres) qui sont utilisés chaque année en France, pour l'usage notamment des commerces alimentaires spécialisés.

Les français sont très nombreux à prendre leur repas à l'extérieur et donc à se tourner vers les commerces de vente à emporter. On estime que presque 17 % des repas sont pris à l'extérieur. **Le développement de la vente à emporter a généré un nouveau flux de déchets** : sacs, sachets, barquettes et couverts jetables. Il existe cependant une alternative à tous ces emballages jetables en grande majorité non recyclables. **La vente à emporter, dans les commerces de proximité, peut donc être le terrain d'une réduction massive des déchets d'emballages.**

LA RÉUTILISATION, PLUS DURABLE QUE LE JETABLE

Les emballages jetables, même s'ils peuvent être recyclés pour certains, ont un coût environnemental élevé puisque leur fabrication et leur recyclage vont consommer de l'énergie et des ressources naturelles. C'est pourquoi **les emballages réutilisables correspondent à une solution plus durable à long terme.**

Plusieurs solutions sont alors possibles. Vous pourrez trouver toutes sortes d'actions vous permettant de réduire l'utilisation d'emballages jetables dans ce livret. La réintroduction du système de consigne peut également être envisagée (voir p.17 « Pour aller plus loin »).

LES SACS PLASTIQUES ENCORE BIEN PRÉSENTS

Malgré la réduction drastique des sacs plastiques distribués en grande surface, c'est encore 1,7 milliards de sacs plastiques à usage unique qui sont distribués chaque année en France. Les sacs plastiques sont pour la plupart traités mais se retrouve en trop grande quantité dans le milieu naturel, notamment dans les océans où ils libèrent des substances toxiques et empoisonnent le milieu.

Un sac plastique même jetable représente un gaspillage de ressources naturelles, même s'il est compostable ou biodégradable, surtout s'il peut être remplacé par son homologue réutilisable.



JE NE DISTRIBUE PAS AUTOMATIQUEMENT DE SACS, COUVERTS OU SERVIETTES

ACTION

1

→ COMMUNIQUER POUR FACILITER LE CHANGEMENT DES HABITUDES



LE PRINCIPE

Vos clients n'ont pas toujours conscience de la quantité d'emballages jetables qu'ils utilisent, ni du prix de ces emballages. Le fait de poser cette simple question « **Avez-vous besoin d'un sac plastique ?** » attire l'attention des clients sur la présence de ce sac qu'ils ne remarquent plus.

Cela peut les amener progressivement à changer leurs habitudes : avoir un sac et/ou des couverts réutilisables sur eux. **Leur montrer les efforts réalisés dans votre commerce pour réduire la quantité de déchets permet de les sensibiliser et de les associer à votre démarche de diminution de l'impact environnemental de votre activité.**

LE +

Un sac plastique blanc classique coûtant entre 1 et 5 centimes et un kit couvert jusqu'à 0,5 €, chaque unité non distribuée est une petite économie !

Sur une année, votre budget emballage peut être considérablement réduit.

De plus, en communiquant auprès de votre clientèle, vous montrez l'exemple et vous affirmez une position en faveur de la protection de l'environnement qui vous valorise vis-à-vis d'une population de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux.

MISE EN ŒUVRE

Cette action ne nécessite aucun investissement matériel, mais pour porter ses fruits, elle doit être accompagnée d'une communication verbale vis-à-vis de votre clientèle, doublée éventuellement d'un affichage expliquant votre démarche. Informer sur la consommation de produits jetables dans votre magasin, par un message du type « **Ici, nous distribuons 200 sacs jetables par jour, aidez-nous à réduire ce nombre !** », peut faire réagir et impliquer votre clientèle.



Vous pouvez aussi rappeler que les emballages représentent une part non négligeable du prix des produits en vente.

JE NE PROPOSE PLUS DE SACS JETABLES

LE SERVICE QUI FIDÉLISE

LE PRINCIPE

Les sacs réutilisables, éventuellement personnalisés à l'effigie du commerce peuvent être vendus, offerts ou prêtés contre caution, tout au long de l'année ou dans le cadre d'une opération commerciale.



LE +

En proposant des sacs réutilisables, vous pouvez **arrêter la distribution de sacs jetables**. Il est possible de commander des sacs en les floquant de votre logo afin de faire connaître votre enseigne et de fidéliser la clientèle. Le SYMAT pourra, comme autre solution, vous fournir des sacs neutres gratuitement.

MISE EN ŒUVRE

Si vous souhaitez acheter des sacs réutilisables afin de mettre cette action en place, vous pouvez éventuellement vous concerter avec d'autres commerçants sur le sujet afin de mutualiser la commande et d'avoir un prix plus avantageux.

Si vous souhaitez être fourni en sacs par le SYMAT, il vous suffira simplement, en contrepartie, d'encourager les clients à ramener leur sac la prochaine fois. En parallèle, vous vous engagez à donner un sac jetable à votre client, uniquement s'il le demande et après avoir essayé de l'en dissuader.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La boulangerie du Moulin, située à Juillan, a mené une opération de distribution de sacs à pain en tissu : « Les clients ont tout de suite adhéré ; il y a une véritable demande. Les plus habitués n'hésitent pas à ramener leur sac en tissu et certains vont jusqu'à ramener les poches en papier. Même les jeunes s'y mettent ! ». Une cliente nous confie également : « Oui j'en suis très satisfaite, j'ai un sac à pain dans chaque voiture, c'est bien pratique ! ». L'opération a bénéficié du soutien du SYMAT.

J'INCITE À LA RÉUTILISATION DES SACHETS DE VENTE EN VRAC

UN SACHET PEUT SOUVENT ÊTRE UTILISÉ PLUSIEURS FOIS

LE PRINCIPE

L'objectif de cette action consiste à **inciter les clients à ramener leurs sachets en papier ou en plastique utilisés pour la vente en vrac** des légumes, féculents et produits secs afin de les réutiliser. En effet, après utilisation, ces sachets sont souvent très peu abîmés et peuvent alors resservir.

Il existe une alternative encore plus intéressante : des sacs en tissu très léger réutilisables et lavables. Ils peuvent être suggérés et/ou proposés à la vente.

LE +

Moins distribuer de sacs ou sachets, vous permet de **réduire votre budget emballages** et ainsi de contribuer à ce qu'il y ait moins de déchets.

MISE EN ŒUVRE

Il n'est pas rare de voir, notamment dans les magasins d'alimentation biologique, les clients ramener et réutiliser leur sachet en papier, très peu abîmé après la première utilisation. Les petits sacs en tissu ont également de plus en plus de succès. Il est également possible d'offrir une petite réduction ou un produit de votre choix si le client ramène son sachet en papier pour la 10^{ème} fois.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Anne Catherine Bley, gérante du Bar à soupes situé dans le 11^e arrondissement de Paris, expérimente depuis plusieurs années des actions de réutilisation : « J'offre un dessert lorsqu'un client me ramène 10 sacs. Cette action fonctionne très bien car mes sacs en papier sont très solides ; environ 3 clients sur 5 se prennent au jeu. Ce geste simple permet une fidélisation des clients. »



J'ACCEPTÉ LES CONTENANTS PERSONNELS

ACTION

4



SACS OU BOÎTES, VOS EMBALLAGES RÉUTILISABLES SONT LES BIENVENUS !

LE PRINCIPE

Les clients peuvent ramener leurs propres contenants, boîtes, sacs et tupperware, dans votre commerce. Vous pouvez alors les servir directement dans leur contenant sans distribuer d'emballage jetable.

LE +

Au-delà des économies réalisées sur vos dépenses d'emballages, cette action vous permet de **fidéliser une clientèle de proximité**.

MISE EN ŒUVRE

Il est nécessaire d'**indiquer à vos clients**, soit par le biais d'une communication visuelle ou bien par une communication orale, **que vous acceptez désormais les contenants personnels**. En effet, certains n'osent pas encore faire le pas de demander à leur commerçant au risque de se voir refuser leur demande.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La pizzeria Della Casa, située à Juillan, accepte les contenants personnels apportés par ses clients : « Cela ne nous pose aucun problème si nos clients souhaitent emporter leur(s) part(s) de pizza restante(s) dans le contenant qu'ils ont apporté. Au contraire, car cela permet d'éviter la distribution d'une boîte en carton et d'encombrer ainsi les poubelles ! »

HYGIÈNE ET RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA RÉUTILISATION

À quelles conditions puis-je servir un client dans son propre contenant ?

Afin de respecter la réglementation concernant l'hygiène lors de la réutilisation de contenants, certaines précautions sont à prendre. Si le contenant utilisé appartient au client, ce dernier est seul responsable de son lavage. Cela ne relève donc pas de la juridiction des autorités de contrôle sanitaire.

En revanche, il est de votre devoir de refuser un contenant souillé ou non approprié à la réutilisation (ex : barquettes en plastique fin). Pensez également à remettre au client son ticket de caisse afin d'assurer la traçabilité du produit en l'absence d'étiquette le signalant.

JE DONNE UN COUP DE POUCE AUX CLIENTS QUI S'ENGAGENT

RÉDUIRE LES DÉCHETS POUR QUE TOUT LE MONDE Y GAGNE

LE PRINCIPE

Inciter les clients à ramener leurs sacs et contenants réutilisables, vous permet de réaliser des économies d'emballages. **Vous pouvez ainsi décider de leur faire bénéficier d'une partie des économies réalisées.**

LE +

Avantagés financièrement et impliqués dans votre démarche environnementale, **vos clients deviennent avec cette action fortement fidélisés.**

MISE EN ŒUVRE

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre cette action :

- ✓ Système de carte de fidélité à compléter à chaque fois que le client ramène son contenant, afin de lui offrir un produit de votre choix ou une réduction.
- ✓ Appliquer une petite réduction correspondant au prix de l'emballage économisé.
- ✓ Offrir un nouveau type de sac ou contenant réutilisable.



JE METS À DISPOSITION DES CLIENTS LES CAGEOTS, LES CARTONS...

DEUX UTILISATIONS VALENT MIEUX QU'UNE !

LE PRINCIPE

Vous mettez à proximité de la caisse ou de la sortie du magasin, vos cartons et cageots ayant servi à la livraison de vos produits. Ceux-ci sont mis à la disposition des clients.

LE +

En plus du service que vous rendez à vos clients, **cette action vous permet de vous séparer de déchets encombrants**. Vous distribuez également moins de sacs en papier ou en plastique.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Un des responsables du magasin Bio Bigorre, situé au 60 rue Saint-Jean à Tarbes, explique sa démarche : « Trop de cageots en bois ou en carton vides partent à la poubelle ; nous les réutilisons auprès de nos clients qui s'en servent pour porter leurs courses. Ensuite certains les utilisent comme outils de stockage ».



JE TRIE CORRECTEMENT MES DÉCHETS

ACTION

7

BOUTEILLES PLASTIQUES, CARTONS, PAPIERS, BRIQUES DANS LA POUBELLE JAUNE !

LE PRINCIPE

Vous apportez une attention particulière à ce que **tous les emballages recyclables soient mis dans** la bonne poubelle, c'est-à-dire **la poubelle jaune**. Vous triez les cartons, les bouteilles en plastique, les papiers, les briques alimentaires et les emballages en métal. Encore, trop de papiers et emballages recyclables sont mis dans les ordures ménagères.

LE +

Mieux vous triez, plus vous diminuez la facture d'ordures ménagères. En effet le bac d'ordures ménagères coûte plus cher à traiter que le bac de tri sélectif donc il y a tout intérêt à augmenter la qualité du tri.

MISE EN ŒUVRE

Il est nécessaire de **mettre aux endroits où les déchets sont produits une poubelle de chaque type** : une pour les déchets ménagers et une pour le tri sélectif. Cela vous facilite le tri et vous permet de prendre de bonnes habitudes.



J'APPLIQUE UNE RÉDUCTION SUR LES PRODUITS PROCHES DE LEUR DATE DE PÉREMPTION OU ABÎMÉS



QUI JETTE UN ŒUF JETTE UN BŒUF !

LE PRINCIPE

Appliquer des réductions sur les produits approchant leur date de péremption ou abîmés en le signalant par une communication visuelle (autocollants ou affiches au-dessus du rayon).

LE +

Le gaspillage alimentaire c'est de l'argent qui va directement à la poubelle. En appliquant une réduction sur les produits proches de leur date de péremption, vous réduisez ainsi les pertes pour votre magasin et vous permettez à certaines personnes de bénéficier de produits moins chers.



MISE EN ŒUVRE

Lors du tri dans les rayons, vous placez les produits proches de leur date de péremption ou abîmés dans un endroit spécifique et mettez-les en avant. Il est plus facile pour le client de repérer les produits réduits s'ils sont tous situés au même endroit.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans le magasin Bio Bigorre, situé au 60 rue Saint-Jean à Tarbes, les produits approchant leur date de péremption sont mis dans un rayon à part et sont vendus avec une réduction pouvant aller jusqu'à - 50 %. Même à moitié prix, cela permet d'éviter les pertes.

J'INSTALLE UNE APPLICATION ANTI-GASPI : TOO GOOD TO GO

ON NE DIT PAS NON À UNE BONNE SURPRISE !

LE PRINCIPE

L'application « Too good to go » est une application mobile qui offre une solution simple et gratuite pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

LE +

En rejoignant « Too good to go », vous générez donc un nouveau flux de clients connectés qui découvrent la boutique via l'application. Vous vous engagez ainsi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, en permettant à chacun d'en bénéficier.

MISE EN ŒUVRE

L'application répertorie les commerçants et vous permet, sans aucun effort supplémentaire, de ne plus jeter vos invendus en fin de journée en permettant aux utilisateurs de les récupérer à la fermeture. Sous la forme d'un lot surprise, ils découvrent ainsi un échantillon des produits en fonction de ce qu'il reste. Vous fixez un petit prix, l'heure de collecte optimale et l'application gère tout le reste !

Pour vous inscrire à l'application, il vous suffit de transmettre au SYMAT vos coordonnées ou aller directement sur le site « Too good to go » :

(<http://www.toogoodtogo.f/commerçant-too-good-to-go/>).

Vous serez alors recontacté-e et tout vous sera expliqué en détail !



LA RÉUTILISATION EN PRATIQUE

RECYCLAGE ET RÉUTILISATION, DEUX CHOSSES BIEN DIFFÉRENTES

Le recyclage a pour but de transformer un déchet en un nouvel objet, permettant ainsi une économie de matières premières et d'énergie. Cependant, **le coût environnemental n'est pas nul puisque la conception de produits recyclés nécessite quand même une utilisation de ressources naturelles.**

La réutilisation, quant à elle, consiste à utiliser un objet plusieurs fois. Les objets réutilisables s'opposent aux objets jetables qui sont eux, à usage unique. Cette pratique **permet de réduire les déchets produits et ainsi de réaliser des économies de ressources et d'argent.** Par exemple, l'utilisation d'une gourde évite d'acheter et de faire produire de nombreuses bouteilles d'eau qui, après utilisation, seront jetées puis traitées. Même si ces bouteilles seront recyclées elles auront nécessité une consommation d'eau, d'énergie et de produits chimiques.

QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE RÉUTILISABLE ?

Un emballage est réutilisable à partir du moment où il peut être utilisé plusieurs fois sans pour autant qu'il ne se dégrade. En effet, **un emballage réutilisable doit être conçu pour supporter plusieurs lavages et utilisations sans aucune détérioration de ses caractéristiques physiques ou chimiques.**

Les emballages en plastique jetables ne sont en revanche pas réutilisables car ils sont susceptibles de libérer des particules toxiques contaminant ainsi la nourriture.

Les fournisseurs sont tenus de garantir par écrit la conformité des emballages qu'ils mettent sur le marché à la norme européenne NE 13429, qui définit les conditions de conception et d'utilisation des emballages réutilisables.



VERS QUI SE TOURNER POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ?

La réduction des déchets est un des objectifs fixés par l'union européenne et le Grenelle de l'environnement. En tant que collectivité, nous avons l'obligation de mettre en place des programmes locaux de prévention. Afin de s'engager en ce sens, le SYMAT a répondu à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gas-pillage ». Les commerçants souhaitant s'investir dans une démarche de réduction des déchets peuvent profiter d'une aide offerte par le SYMAT. Les chambres de métiers et de l'artisanat peuvent également être intéressées par des actions communes entre commerçants. L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) peut également vous conseiller pour mettre en place des actions.

RÉINTRODUCTION DE LA CONSIGNE

Le système de consigne, très présent jusque dans les années 60, consiste à conditionner le produit dans un emballage réutilisable contre le paiement d'une somme forfaitaire qui sera rendue au client lorsqu'il aura rapporté l'emballage. Ces systèmes sont à organiser le plus localement possible afin de minimiser le transport. **Le système de consigne permet un réel bénéfice environnemental et de faire tourner l'économie locale.**



RÉDUCTION À GRANDE ÉCHELLE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Certains magasins, peu de temps avant la fermeture, proposent une réduction importante sur l'ensemble du magasin afin de vider les stocks (de l'ordre de 50 % de réduction). Cette réduction s'opère sur l'intégralité de ces derniers à l'exception de certains produits pouvant rester suffisamment frais pour la vente le lendemain. **Cette pratique possède un double avantage puisqu'en plus de montrer aux clients que vous accordez une grande importance à la fraîcheur de vos produits, vous évitez au maximum de jeter des produits à la poubelle.** Au final, tout le monde y gagne.

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Règlement européen n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires (le « Paquet hygiène »)
- ✓ Règlement n°1935/2004 CE du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- ✓ Norme EN 13429 relative aux emballages réutilisables, disponible auprès de l'Afnor (<http://afnor.org>)
- ✓ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (www.ademe.fr)
- ✓ Agence nationale de sécurité sanitaire (www.anses.fr) : informations et avis sur l'hygiène alimentaire et les risques biologiques, les matériaux destinés au contact alimentaire

INITIATIVES DE COMMERÇANTS

- ✓ **Plus d'idées, moins de déchets dans le Coglais**
Association la Passiflore
(<http://la.passiflore.free.fr/>)
- ✓ **Opération Commerce engagé**
Association Ecoscience Provence et SIVED
(<http://www.commerce-engage.com/>)
- ✓ **Opération commerce éco-citoyen**
Chambre de commerce et d'industrie du Nord-Pas de Calais
(www.nordpasdecalais.cci.fr)



RESTONS EN CONTACT !

SYMAT

115 RUE DE L'ADOUR - 65460 BOURS

06 07 95 61 77 OU **05 62 96 44 10**

prevention@symat.fr - www.symat.fr -  SYMAT



Le SYMAT s'est fortement inspiré du livret *Mon commerçant m'emballé durablement* réalisé par l'association Zéro Waste France. Nous l'avons adapté afin qu'il corresponde davantage au territoire concerné et aux actions que nous souhaitons mettre en avant.

Crédit photos : SYMAT - Fotolia

